

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 104-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☒
N° d'affaire: 2014.RRGR.555

Déposée le: 14.05.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Moser (Landiswil, UDC) (porte-parole)
Rösti (Kandersteg, UDC)
Studer (Utzenstorf, PBD)
Cosignataires: 1

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.06.2014

N° d'ACE: 967/2014 du 13.08.2014
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Vote point par point**
Points 2 et 4: adoption et classement
Points 1 et 3: rejet



Mettre un terme à l'élaboration de la nouvelle stratégie OAN

1. Le Conseil-exécutif est chargé de mettre un terme à l'élaboration de la stratégie de l'OAN.
2. Le Conseil-exécutif expliquera à quoi la stratégie de l'OAN est censée aboutir.
3. Si les travaux devaient avoir progressé au point qu'il ne soit plus possible de les stopper, il faut faire marche arrière.
4. La suite de la procédure sera déterminée par tous les cercles concernés, notamment le milieu agricole.

Développement

Je salue la volonté de l'OAN et de la Direction de l'économie publique de permettre une utilisation efficiente des ressources limitées à l'aide d'une stratégie claire pour l'OAN. Je constate cependant qu'il vaudrait parfois mieux ne rien faire du tout.

Les réponses données à mon interpellation I 022-2014 sur la stratégie de l'OAN sont largement insatisfaisantes. Je n'ai pas obtenu de réponse à mes questions pourtant claires sur le processus

et les cercles impliqués. Etre contraint de rechercher les réponses aux questions posées auprès d'autres entités que le porteur du projet ne contribue pas vraiment à la popularité d'une stratégie. C'est l'expression tout à fait claire d'un refus de transparence. Une forte proportion des partenaires interrogés fait directement ou indirectement partie de l'administration (commissions d'experts). A aucun moment les importantes organisations de producteurs et productrices et les partis n'ont été consultés ou informés. Or, pour qu'une stratégie dans un domaine aussi vaste que l'OAN soit réalisable, elle doit bénéficier d'un appui beaucoup plus large. Faute de quoi on peut s'en passer complètement.

L'ébauche actuellement disponible a une teneur techniquement inacceptable et n'a rien d'une stratégie. Les orientations données sont agencées de manière confuse et agissent à des niveaux complètement différents. Les objectifs énoncés satisfont certes aux impératifs de la méthode SMART mais ne donnent pas vraiment de direction claire à l'OAN et à son action.

Motivation de l'urgence :

La stratégie OAN est déjà en cours d'élaboration.

Réponse du Conseil-exécutif

Remarques générales

La présente motion relève du domaine de compétence exclusif du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). S'agissant de motions de ce type, le Conseil-exécutif dispose d'une marge de manœuvre relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités de réalisation du mandat. Il lui appartient de décider en dernier ressort.

Comme son nom l'indique, la stratégie de l'OAN est une stratégie de l'office, qui détermine comment celui-ci veut organiser ses tâches en fonction des dispositions légales et du cadre financier fixé par le Grand Conseil. La responsabilité pour une telle stratégie incombe donc à l'office lui-même et au membre du Conseil-exécutif auquel il est hiérarchiquement subordonné.

Un point fondamental de l'actuelle stratégie de l'OAN 2014 est l'équilibre entre l'exploitation et la protection des ressources. Ce concept a fait ses preuves et il est aujourd'hui reconnu. Le 9 septembre 2013, le directeur de l'économie publique a chargé l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN) de réexaminer sa stratégie. Cet examen s'est fait selon un processus clairement structuré, auquel les organisations et offices énumérés ci-dessous ont été associées:

- Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)
- Office des immeubles et des constructions (OIC)
- Office de l'agriculture du canton de Fribourg
- Office de l'agriculture du canton de Soleure
- Office des eaux et des déchets (OED)
- beco Economie bernoise
- Berner Ala (*Société bernoise pour l'étude et la protection des oiseaux*)
- Fédération des chasseurs bernois (FCB)
- Association «Propriétaires de forêts bernois (PFB)»
- Fédération cantonale bernoise de la pêche (FCPB)

- Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
- Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- Office vétérinaire fédéral (OVF)
- Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB)
- Centravo Holding AG
- Association faîtière des organisations bernoises de protection des animaux (DBT)
- Les délices de la région
- Toutes les commissions spécialisées du canton de Berne
- Administration des finances du canton de Berne
- Union professionnelle de la viande du canton de Berne
- Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), Haute école spécialisée bernoise (HES)
- Association des pêcheurs professionnels du canton de Berne
- Office de coordination Pierres et Terres du canton de Berne (KSE)
- Office des forêts (OFOR)
- LOBAG
- Pro Natura Berne
- REBER, Ernst Sutter AG
- Office des ponts et chaussées du canton de Berne
- Société des vétérinaires bernois (VBT)

Ces offices et organisations couvrent le large éventail des tâches de l'office.

L'OAN dirige l'exécution, la formation et le conseil dans les domaines de l'agriculture, des affaires vétérinaires et de la nature.

Les travaux sur le contenu de la stratégie OAN 2020 sont achevés. Cette nouvelle stratégie poursuit sans interruption la stratégie OAN 2014 en la développant de manière cohérente.

Points 2 et 4

Il a déjà été répondu à la question relative à la procédure dans la réponse à l'interpellation 022-2014. Les offices, organisations et commissions spécialisées concernés ont bien été associés aux travaux. Plusieurs entretiens ont été menés avec la LOBAG, notamment sur des questions de mise en œuvre. La nouvelle stratégie de l'OAN devrait permettre d'exploiter systématiquement les potentiels reconnus et d'apporter des améliorations visibles d'ici à 2020. Les diverses activités de l'OAN sont regroupées en cinq objectifs d'intérêt général: production performante et durable de denrées alimentaires, soutien aux agriculteurs fournissant un service public, mise au point d'un concept de la relation homme-animal, promotion de biotopes dynamiques, et enfin transparence dans la mise en œuvre et services orientés vers la clientèle. La stratégie de l'OAN forme aussi la base de l'exécution de la Politique agricole 2014-2017 dans le canton de Berne. Les points 2 et 4 peuvent donc être adoptés et classés.

Points 1 et 3

Le processus d'élaboration de la stratégie OAN est presque achevé: il est impossible d'y mettre un terme ou de faire marche arrière. Le Conseil-exécutif propose dès lors le rejet des points 1 et 3 de la motion.

Au Grand Conseil